



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
16 juin 2009

Date d'affichage  
16 juin 2009

Objet de la délibération  
*Direction des finances -  
Affectation du résultat  
d'exploitation de l'exercice 2008  
- Budget assainissement.*

Vote pour à la majorité des voix  
exprimées

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 6  
(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-  
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND-  
BOUTIER-ROCHE)

**Le Conseil Municipal,**

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008.

- ce jour

Considérant l'instruction M49

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 508 157,71 €.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

### Procurations :

**ROUX Jean-Paul** donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,  
**RIMBAUD Georges** donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,  
**CHASTAIGNET Elisabeth** donne procuration à **FOREST Marie-Paule**

Absents :  
néant

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Ouï l'exposé du rapporteur,  
Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

**A main levée et à la majorité de ses membres présents,**

**CONFIRME** l'affectation du résultat d'exploitation selon la délibération de reprise anticipée du résultat en date du 26/03/09 comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**  
**2008.**

<b>POUR MEMOIRE</b>	<b>2007</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	<b>317 116,06 €</b>
Plus -values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>317 116,06 €</b>
<b><u>A/ EXCEDENT AU 31/12/08</u></b>	<b>508 157,71 €</b>
<b><u>Affectation obligatoire :</u></b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b><u>Solde disponible :</u></b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves compte 1068	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....F)	<b>508 157,71 €</b>
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20... (N+2) (1))	-
<b><u>B/ DEFICIT AU 31/12/20..</u></b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)95	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20... (N+2) (1))	-
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b><u>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u></b>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur *André GARRON.*  
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

01 JUL 2009

